

Formateur : Formateur CETIM

 le 18 novembre 2020 1 jour, soit 7 heures 580,00 € H.T.

🔗 Objectifs

1. Identifier les meilleures solutions de gestion, que les impacts soient accidentels ou non (enjeux réglementaires et responsabilité)
2. Caractériser leur besoin, préciser une demande et élaborer un cahier des charges à destination des prestataires
3. Appréhender la réglementation applicable en matière de surveillance environnementale et de gestion des sites (ICPE, IED, etc.)

🔗 Public concerné

Responsables maintenance/bâtiment, HSE

🔗 Pré-requis

Aucun

🔗 Programme

- La réglementation applicable et les responsabilités de l'exploitant ; le jeu des acteurs.
- Pourquoi et comment optimiser les budgets de dépollution/gestion des impacts : les notions d'usage et de risque.
- Quelle attitude adopter face à une pollution (communication, mesures de gestion, notion d'urgence, etc...) ?
- Spécifier un besoin d'accompagnement, préciser une demande et élaborer un cahier des charges à destination des prestataires.
- La surveillance environnementale : l'influence sur et de l'outil de production.

🔗 Moyens pédagogiques

- Informations techniques, présentation d'exemples pratiques et travail sur études de cas fournies par les participants

CETIAT (69 VILLEURBANNE)

Téléphone : 04.72.44.49.09 - Télécopie : +33 (0)4 72 44 49 99

Email : formation@cetiat.fr

Site Internet : <http://formation.cetiat.fr/>